

Attentat de Nice : 600 demandes d'indemnisation de victimes doivent encore être examinées

vendredi 6 octobre 2017, par [Thémis](#)

Alors que 1.859 demandes d'indemnisation de victimes de l'attentat de Nice ont déjà donné lieu au versement de 28,4 millions d'euros, quelque 600 autres doivent encore être traitées.

Environ 600 demandes d'indemnisation de victimes de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016 sont toujours en cours d'instruction, et 1.859 autres ont déjà donné lieu au versement de 28,4 millions d'euros, a indiqué vendredi la déléguée interministérielle chargée du dossier.

Plus de 3.000 demandes au total.

"Au total, au 2 octobre, 3.117 demandes d'indemnisation ont été enregistrées, dont 876 nouvelles demandes en 2017 ", a précisé Elisabeth Pelsez, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, en marge d'une visite à Nice. En outre, 648 demandes ont été jugées non recevables, et rejetées, sans donner lieu à indemnisation par le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI).

Prise en charge du traumatisme et aide à l'emploi.

Élisabeth Pelsez a fait part également de sa volonté de "porter au plan national un projet (de) création d'un centre de résilience et de ressources où la recherche serait regroupée et où les offres de soins pourraient être évaluées", dans le domaine de la prise en charge du traumatisme. "Je signerai prochainement une convention avec le directeur de Pôle Emploi pour que les victimes d'attentat retrouvent un emploi plus facilement et plus rapidement", a ajouté la déléguée interministérielle qui a rencontré à Nice des représentants des associations de victimes Promenade des Angés et Fenvac.

Une réunion "très positive".

Elle a salué comme une "avancée" l'indemnisation spécifique des préjudices d'anxiété et d'attente, un point qui avait suscité une polémique avec des avocats de parties civiles, représentant des victimes de l'attentat. "La réunion a été très positive", a réagi Anne-Marie Arnaud, représentante locale de la Fenvac, évoquant notamment les dossiers de relogement des victimes et la question de la reconnaissance pour les enfants mineurs du statut de pupille de la Nation. Cette représentante, dont le mari a été tué lors d'une attaque à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, le 13 mars 2016, revendiquée par le groupe Aqmi, a également interpellé la déléguée pour "qu'on n'oublie pas cet attentat qui a fait 18 morts, dont 4 Français dont on ne parle jamais".

Date : 06/10/17

Auteur : AFP

Source : Europe 1